

Integration of Biodiversity in Congo

Contents

1. Introduction	3
Sectoral Strategies, Plans and Programs	3
Strategies	3
1. National Strategy and Action Plan on Biological Diversity (SNPA / DB).....	3
2. Initial National Strategy and Action Plan (SNIPA) for Implementation of the United Nations Framework Convention on Climate Change	4
3. Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP).....	4
Plans.....	5
4. Action Plan for Economic and Social Recovery (PARESO).....	5
5. National Forestry Action Plan (NFAP)	5
6. National Action Plan for the Environment (NAPE).....	5
7. National Action Programme to fight against desertification (NAPs)	6
8. Convergence Plan.....	6
9. National Plan for Scientific and Technological Development (PNDST).....	7
10. Strategic plan for agricultural recovery	7
11. National Action Plan for the Great Apes Survival Project (GRASP).....	7
Programmes.....	8
12. Interim Post Conflict Program (CPIP)	8

13. National Programme for Food Security (NPFS).....	8
14. Water and Sanitation Program (WSP)	8
15. Man and the Biosphere (MAB) Program.....	8
16. Forestry Sector Program - Environment (IEHP)	8
17. Master Plan for Rural Development (RSDS).....	9
18. Recommendations for capacity building for the implementation of the national strategy for biodiversity.....	9
19. Needs for capacity building measures for in situ and ex situ conservation and sustainable use of biodiversity.....	9
20. Capacity Building Needs Assessment for the preservation and maintenance of indigenous and local biodiversity knowledge, innovations and practices.....	10
21. Initial assessment and monitoring of the Taxonomy.....	11
22. Access to genetic resources and benefit sharing.....	12

1. Introduction

Congo reported¹ that en considérant la biodiversité comme étant une expression de la variabilité intraspécifique, interspécifique et/ou écosystémique, elle met en exergue les ressources biologiques et les complexes écologiques qui les abritent.

C'est dans ce contexte que l'on peut indiquer leur prise en compte dans les exercices de planification du Congo, notamment dans les objectifs des plans, programmes ou projets sectoriels. Par ailleurs, des liens entre la CDB et les autres Accords multilatéraux concernant principalement les ressources biologiques au Congo sont abordés dans ce chapitre.

La Convention sur la Diversité biologique étant ratifiée par le Congo en juin 1996, ce sont principalement les initiatives prises à partir de cette date qui seront évoquées

En sa qualité de membres de différents organismes internationaux, le Congo bénéficie des atouts relatifs à la mise en œuvre de la CDB. Il est ainsi impliqué dans les programmes des organismes ci-après :

- Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), avec ses organes partenaires,
 - Conférence sur les Ecosystèmes Forestiers et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC),
 - Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC),
 - Organisation de la Faune Sauvage d'Afrique Centrale (OFSAC),
 - Observatoire Satellitaire des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC) ,
- Partenariat sur les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) ;
- Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) ;
- Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) ;
- Programme UNESCO « l'homme et la biosphère » (MAB) ;
- Projet pour la survie des Grands Singes (GRASP).

Sectoral Strategies, Plans and Programs

Strategies

1. National Strategy and Action Plan on Biological Diversity (SNPA / DB)

Validée par les experts en 2006, la stratégie nationale en matière de Biodiversité a, entre autres objectifs :

- Concevoir et appliquer un programme national exhaustif pour la conservation de la diversité

¹ République du Congo (2009). Quatrième Rapport National sur la Diversité Biologique, Aout 2009, 116 pp.

biologique et l'utilisation durable de ses éléments constituants ;

- Coordonner la planification et la mise en œuvre du programme de conservation de la biodiversité en veillant à ce que ses activités pertinentes s'harmonisent avec l'action des autres groupes gouvernementaux et non gouvernementaux, du secteur privé, des groupes religieux, des autres utilisateurs de la biodiversité ;
- Institutionnaliser la pratique de la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources au moyen de mesures législatives, administratives, fiscales, et réglementaires ;
- Sensibiliser le public aux valeurs et aux avantages de la conservation de la biodiversité et au bien-fondé du développement durable ;
- Assurer le renforcement des capacités par des mesures éducatives systématiques ou extrascolaires d'une part, et par la formation, la recherche et la consolidation des institutions d'autre part.

2. Initial National Strategy and Action Plan (SNIPA) for Implementation of the United Nations Framework Convention on Climate Change

Les objectifs spécifiques poursuivis par la mise en œuvre de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques (CCNUCC), dans le cadre du Projet national Changements Climatiques, en relation avec la gestion des ressources biologiques au Congo, sont de :

- montrer les impacts des changements climatiques sur la déforestation d'une part et sur la production agricole et les ressources en eau dans la vallée du Niari et le Plateau des Cataractes d'autre part ;
- faire ressortir la vulnérabilité de la zone côtière.

3. Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP)

Le DSRP dont la version définitive a été adopté en 2008, accorde une place importante à la gestion durable des ressources naturelles. En application du Plan National d'Action Environnementale (PNAE) adopté en 1994, il préconise, entre autres :

- la création d'un observatoire des feux de brousse ;
- le développement des pratiques culturales basées sur la valorisation de la matière organique ;
- la lutte contre les feux de brousse et la déforestation ;
- la lutte contre les érosions côtières ;
- la protection des tortues marines et autres ressources halieutiques en danger d'extinction.

Plans

4. Action Plan for Economic and Social Recovery (PARESO)

Parmi les objectifs du PARESO adopté en 1993, il y avait :

- l'arrêt de la dégradation des ressources naturelles en vue d'un développement durable,
- la relance du secteur forestier par des mesures d'urgence portant entre autres sur la redéfinition d'une nouvelle politique de développement forestier qui prend en compte la valeur de la ressource.

5. National Forestry Action Plan (NFAP)

Le Plan d'Action Forestier National (PAFN) a été adopté en 1994. Parmi les objectifs relatifs aux ressources biologiques, on note :

- l'amélioration des connaissances des écosystèmes forestiers en vue de promouvoir leur aménagement ;
- la promotion du développement du tourisme cynégétique et de vision ;
- la transformation locale de la quasi totalité de la production de grumes ;
- la diversification de la valorisation des produits du bois ;
- la promotion de l'artisanat du bois ;
- le développement de la sylviculture en forêt dense et en savane ;
- la promotion des plantations des forêts villageoises.

6. National Action Plan for the Environment (NAPE)

Le PNAE a été élaboré en 1994 et adopté en 1996. Il vise entre autres :

- la réduction de la dégradation des écosystèmes naturels,
- l'amélioration du cadre de vie
- l'assurance d'une utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles,
- l'amélioration de l'état sanitaire des populations
- la valorisation du patrimoine vert,
- la réduction de la pollution urbaine et marine.

Ces objectifs se basent sur les principes ci-après :

- favoriser une approche participative à la gestion de l'environnement,
- favoriser une approche multisectorielle et intégrée des questions environnementales,
- sensibiliser les citoyens aux questions d'environnement,
- promouvoir et mettre en place un cadre d'application des études d'impact sur l'environnement pour tous travaux de développement,
- mettre en place les mécanismes appropriés de programmation de surveillance et de contrôle de la qualité de l'environnement,
- renforcer les capacités de l'administration de l'environnement en tant que catalyseur de développement durable,

- harmoniser les politiques aux plans régional et sous-régional.

Sur la base de ce plan, des programmes ont été identifiés, notamment : le renforcement des capacités institutionnelles et l'intégration des autres secteurs de développement socioéconomique à la protection de l'environnement.

7. National Action Programme to fight against desertification (NAPs)

Les objectifs spécifiques du Programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN) du Congo sont :

- Améliorer les connaissances sur la dégradation des terres (cartographie) ;
- Développer et renforcer les capacités (système de suivi et évaluation) ;
- Améliorer le cadre institutionnel et législatif de la lutte contre la dégradation des terres ;
- Améliorer les conditions de vie des populations ;
- Réhabiliter les zones touchées par la dégradation des terres.

Le PAN du Congo intègre le Programme d'action sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en Afrique centrale.

8. Convergence Plan

Dans le cadre du Plan de convergence de la COMIFAC, et en vue d'améliorer la gestion de la diversité biologique, de l'environnement et des aires protégées, les axes prioritaires ci-après ont été retenus au Congo,

- intensification et systématisation des études d'impact sur l'environnement, y compris les évaluations et les audits environnementaux. Cela concerne entre autres : la mise en œuvre du Protocole de Carthagène sur la Biosécurité, l'étude et l'élaboration des programmes de sensibilisation sur l'environnement dans les zones urbaines et rurales ;
- élaboration des normes environnementales ;
- mise en place des mécanismes de gestion durable et rationnelle des eaux, avec par exemple l'appui au programme de lutte biologique contre les herbes envahissantes d'eau douce ;
- établissement d'un observatoire du milieu marin et côtier pour prévenir les pollutions et les prélèvements intensifs de ressources halieutiques. L'appui aux Programmes/Projets PROTOMAC, Ecosystèmes marins et Grands écosystèmes marins du Golf de Guinée était envisagé. Le Programme de protection des tortues marines (PROTOMAC) a été remplacé par le Programme « KUDU » établi au siège de ECOFAC à Libreville (Gabon) ;
- réhabilitation des aires protégées de la Léfini, la Tsoulou et le Mont Fouari, et notamment leur remise en état de fonctionnement ;
- l'appui à la réinsertion des grands primates dans le milieu naturel. Cela concerne le soutien au programme d'habituation des gorilles de plaine à la présence humaine dans le Sanctuaire de Lossi, et de l'appui à la survie des grands singes

Pour circonscrire un domaine forestier permanent comportant un réseau d'aires protégées représentatif des différents écosystèmes de la sous-région Afrique centrale, les axes prioritaires retenus sont :

- identification des zones prioritaires de conservation, avec par exemple la gestion durable de la zone côtière de la mangrove, la réalisation des inventaires et la classification des zones humides (Convention de Ramsar) et la mise en œuvre de la Convention de Bonn (CMS) sur les oiseaux d'eau ;
- élaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des aires protégées nationales (Réserve communautaire du Lac Télé, Réserve de la Biosphère de Dimonika, Parcs nationaux de Nouabalé-Ndoki, Odzala-Kokoua et Conkouati-Douli, etc.) et transfrontalières (Conkouati-Douli – Mayumba ; Mont Nabemba – Garabizam – Nki ; Mayombe – Cabinda – Luki). Le Programme de gestion des écosystèmes et des Aires protégées (PROGECAP) bénéficie d'un appui diversifié ;
- implication des populations à la conservation de la biodiversité ;
- lutte anti-braconnage au Parc national Odzala-Kokoua et au Sanctuaire de Lossi
- lutte contre les épizooties dans les aires protégées et massifs forestiers

Le Plan d'opérationnalisation du Plan de convergence (POPC) pour la période 2009-2011 du Congo a été élaboré et validé en 2009.

9. National Plan for Scientific and Technological Development (PNDST)

Le PNDST a été adopté en 2009 pour couvrir la période 2009-2013. Ces axes de recherche sont :

- recherche agronomique et forestière ;
- recherche biomédicale ;
- recherche en Sciences de l'ingénieur ;
- recherche en Sciences exactes et naturelles ;
- recherche en sciences de l'homme et de la société ;
- recherche en Sciences et techniques de l'information et de la communication ;
- recherche géographique et cartographique.

10. Strategic plan for agricultural recovery

Ce plan stratégique adopté en 2003, portait sur la période 2004-2013. Il énumère, évalue et localise les programmes spécifiques concernant les productions agricoles, les productions animales et les ressources halieutiques.

Dans sa mise en œuvre, il a fait l'objet du Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) pour la période 2003-2005, et du Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) pour 2009-2010. Il y a aussi le programme de développement rural (PRODER) et le programme de développement agricole et de réhabilitation des pistes (PADRP) en cours d'exécution avec l'appui de la FAO et de la Banque mondiale.

11. National Action Plan for the Great Apes Survival Project (GRASP)

Ce plan a été validé par les experts en 2005, intégrant le Plan sous-régional Afrique centrale adopté la même année. Son objectif est de créer les conditions nécessaires à la conservation des populations de toutes espèces et sous espèces de grands singes dans leur habitat naturel.

Programmes

12. Interim Post Conflict Program (CPIP)

Parmi les objectifs du PIPC, il y avait :

- la valorisation du patrimoine vert ;
- la consolidation du cadre institutionnel ;
- l'encouragement d'une approche participative à la gestion de l'environnement ;
- l'encouragement d'une approche multisectorielle et intégrée aux problèmes environnementaux ;
- la sensibilisation des citoyens aux préoccupations environnementales ;
- le renforcement des capacités de l'administration de l'environnement.

13. National Programme for Food Security (NPFS)

Ce programme, dont le cadre opérationnel a été adopté en juin 2008, a pour objectif fondamental d'aider le Congo à améliorer sa sécurité alimentaire grâce à une augmentation rapide de la productivité et de la production. Les objectifs spécifiques sont :

- améliorer la production végétale, animale et halieutique ;
- renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux ;
- améliorer la commercialisation et la transformation des produits ;
- améliorer les revenus monétaires des ruraux et diversifier leurs sources de revenus ;
- mettre en place et renforcer le dispositif de suivi, d'alerte et de réaction rapide ;
- améliorer la quantité et la qualité de la production nationale, afin de réduire la dépendance alimentaire et améliorer la situation nutritionnelle ;
- favoriser la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles.

14. Water and Sanitation Program (WSP)

Il a été adopté en 2001 et prévoit :

- une évaluation des ressources en eau disponibles sur la totalité du pays ;
- un accroissement de la productivité et un assainissement de l'environnement ;
- une implication des populations et des organisations de la société civile dans la gestion des ressources en eau et des infrastructures d'assainissement.

15. Man and the Biosphere (MAB) Program

Dans le cadre de ce programme, la réserve de Dimonika (Département du Kouilou) a été érigée en réserve de la biosphère faisant partie du patrimoine mondial.

16. Forestry Sector Program - Environment (IEHP)

Le Programme Sectoriel Forêts -Environnement est en cours d'élaboration. Son objectif global est d'accroître durablement la contribution du secteur forestier, urbain et environnemental à l'économie congolaise. Ses objectifs spécifiques sont :

- *objectif économique* : augmenter de manière durable la contribution du secteur forestier, urbain et environnemental au PIB ;
- *objectif environnemental* : maintenir le patrimoine forestier unique et diversifié au Congo et améliorer l'environnement urbain ;
- *objectif social* : réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie de la population congolaise d'une part, et favoriser l'emploi en impliquant les populations locales dans la gestion des ressources naturelles et en soutenant l'émergence du secteur privé d'autre part.

17. Master Plan for Rural Development (RSDS)

Un Schéma Directeur de Développement Rural (SDDR) a été élaboré en 1996. Sa version révisée et adoptée en 2001, vise entre autres :

- la réduction des importations des produits alimentaires ;
- l'accroissement à 3% du PIB à la contribution du secteur agricole ;
- l'amélioration de l'environnement juridique et réglementaire ;
- la promotion de l'intégration des filières du secteur ;
- la gestion durable de l'environnement en s'appuyant sur les recommandations 3.1.7 du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Dans le cadre de ce schéma directeur, le gouvernement a élaboré et mis en œuvre en 2001 avec l'aide de la FAO, un programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) dont les principales composantes étaient : la maîtrise de l'eau d'une part, et l'intensification de la production agricole, de la pêche et de l'élevage d'autre part.

18. Recommendations for capacity building for the implementation of the national strategy for biodiversity

Grâce au financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), des activités habitantes ont été conduites dans le cadre du *Projet Biodiversité* de 1999 à 2006, avec des périodes d'interruption conformément aux ressources financières disponibles. En ce qui concerne l'identification des besoins en renforcement des capacités dans le domaine de la biodiversité, des recommandations ont été formulées à l'issue des études menées dans le cadre de ce Projet au Congo.

19. Needs for capacity building measures for in situ and ex situ conservation and sustainable use of biodiversity

Concernant les mesures de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, les besoins en renforcement des capacités sont variés (DIAMOUANGANA et BATALOU MBETANI, 2005). Ils sont résumés comme suit :

- Besoins de formation :
 - Formations au niveau supérieur (doctorat) et intermédiaire (licence, master) dans des institutions scientifiques publiques ;
 - Stages de visite ou d'apprentissage ;

- Formation permanente par des ateliers et des séminaires.
- Besoins organisationnels pour un meilleur fonctionnement, particulièrement pour les Organisations de la Société Civile (OSC) ;
- Besoins de formation sur la sensibilisation et la communication, en tenant compte de l'enclavement de beaucoup de départements territoriaux du Congo. Le manque de communication et d'information est un obstacle pour beaucoup d'acteurs ;
- Besoins dans le domaine de la coopération ;
- Besoins en ressources humaines :
 - Besoins prioritaires sur la formation diplômante du personnel et le recrutement des jeunes chercheurs pour les structures scientifiques ;
 - Besoins prioritaires en formation des écogardes et des conservateurs de niveaux moyens et supérieurs dans les aires protégées.
- Besoins en moyens roulants, en équipements et en ressources financières.

20. Capacity Building Needs Assessment for the preservation and maintenance of indigenous and local biodiversity knowledge, innovations and practices

Le tableau 9 présente le rôle et les attributions des différents acteurs impliqués dans le renforcement des capacités pour la préservation et l'entretien des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales concernant la biodiversité.

TABLEAU 1. RECAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS DE CHAQUE ACTEUR EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES (KIMPOUNI ET KOUANGA, 2006).

Acteurs	Rôle et Attributions
<i>Administration publique</i>	Formulation des politiques et des stratégies, instruments économiques et de gestion, organisation du contrôle et suivi, gestion des conventions, respect des savoirs locaux et des modes d'appropriation locale, amélioration des programmes d'enseignement en intégrant les modules de gestion environnementale et le développement durable, définition des directives et des normes avec les autres acteurs,
<i>Secteur privé et ONGs internationales</i>	Réalisation des études et inventaires, respect des savoirs locaux et des modes d'appropriation locale, coordination des activités, techniques d'exploitation à faible impact
<i>ONG locales</i>	Analyses socio-économiques, planification et gestion du développement local et des projets communautaires, incitation et facilitation des processus de cogestion et de gestion de conflits, accompagnement d'un processus de développement local, développement de la confiance, interpellation des autres partenaires en cas d'abus, sensibilisation du secteur privé sur les niveaux des impacts observés, évaluation des impacts, appui au secteur privé dans la réalisation des études, facilitation des négociations des directives, appui aux populations riveraines dans l'utilisation des bénéfices, gestion des conventions.
<i>Populations locales et autochtones</i>	Défense de leur droit, échanges avec les autres acteurs, appropriation du développement local, développement du partenariat, utilisation des techniques à faibles impacts, gestion des projets communautaires, domestication de espèces à haute valeur économique, participation à la négociation des directives, respect les directives, élaboration des plans simples de gestion communautaire, utilisation des bénéfices dans le financement des projets d'intérêts communautaires.

Des formations supplémentaires sont nécessaires pour les différents acteurs locaux, particulièrement

pour les organisations de la société civile d'une part, et les populations locales et autochtones d'autre part. Pour cela, il faudra prendre en compte :

- le respect et l'incorporation des valeurs, priorités, et systèmes de connaissances traditionnelles (locales) ;
- l'incitation des populations locales et autochtones à participer à la gestion et à l'exploitation des ressources biologiques ;
- la possibilité de contrôler ou de redresser la perte de la biodiversité de la contrée ;
- - la conservation de la biodiversité et du développement économique s'intégrant dans le processus de développement durable.

En ce qui concerne l'approche globale de renforcement des capacités, des études qui porteront sur des domaines spécifiques seraient nécessaires (KIMPOUNI et KOUANGA, 2006). Il s'agit notamment des aspects suivants :

- Aspects écologiques :
 - Identification de la biodiversité et description des différentes formations végétales ;
 - Evaluation et estimation de la disponibilité des ressources impliquées ;
 - Aspects ethnobotaniques et ethnozoologiques :
 - Collecte et identification des plantes et animaux utiles ;
 - Description des usages et mode opératoire ;
 - Valorisation des fruits de la cueillette, de la chasse, et des produits de l'artisanat.
 - Aspects ethnosociologiques et socio-économiques :
 - Identification des bases de la cellule familiale et communautaire ;
 - Evaluation des plus values directe et indirecte sur l'environnement d'une part, et les ressources forestières d'autre part ;
 - Analyse et étude des marchés et des circuits commerciaux ;
 - Evaluation de l'amplitude des économies et du niveau de vie des communautés.

Pour ce qui est des aspects anthropologiques et linguistiques, il serait nécessaire de :

- favoriser la concertation et l'aide des populations locales et autochtones dans le choix des décisions ;
- recueillir l'information ethnobotanique et ethnozoologique de base ;
- s'informer sur les outils et moyens d'existence ;
- réunir et capitaliser les connaissances innées et acquises des populations locales et autochtones.

21. Initial assessment and monitoring of the Taxonomy

Concernant l'évaluation initiale et la surveillance de la taxonomie, le renforcement des capacités devrait porter essentiellement sur les institutions (KAMI, NGOLIELE et MOUYANGOU, 2006). Il s'agirait de :

- Renforcer en ressources humaines tous les laboratoires existants ;
- Doter les différentes structures recensées en moyens financiers et matériels nécessaires ;
- Recruter le personnel qualifié dans les différentes structures ;
- Rééquiper les différents laboratoires traitant de la biodiversité ;
- Faire jouer à l'Herbarium National son rôle de point focal dans les études taxonomiques ;
- Créer un Muséum National ;
- Reconstituer les collections faunistiques ;
- Créer un laboratoire de microbiologie ;
- Former le personnel en vue d'une spécialisation et aussi d'une qualification ;
- Impliquer tous les taxonomistes recensés dans la formation ;
- Eviter la dispersion, et/ou l'éparpillement des taxonomistes.
- Créer des réseaux départementaux de taxonomie.

Pour la diversité biologique, il faudrait étudier les grands groupes taxonomiques, écologiques et les grands ensembles de la faune.

Concernant l'écologie, on devrait :

- lutter contre la pression anthropique qui constitue une grave menace pour la biodiversité ;
- mettre en place des mécanismes de suivi, de surveillance pour réguler le bon fonctionnement de ces écosystèmes ;
- établir une base de données permanentes sur la dynamique des ressources ;
- renforcer les mesures de protection devant indiquer les menaces sur la diversité biologique ;
- suivre les écosystèmes par image satellitaire.

Pour une bonne expression des préoccupations communes, il est recommandées :

- le renforcement des cadres institutionnel et législatif sur l'environnement, et spécifiquement sur la gestion durable des ressources et des espèces menacées d'extinction ;
- l'élaboration de la loi cadre sur l'environnement et la gestion durable des espèces menacées de disparition ;
- l'actualisation des listes des espèces animales et végétales répertoriées.

22. Access to genetic resources and benefit sharing

Pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui découlent de leur exploitation, les interventions ciblées ci-dessous sont proposées (NANGA-MANIANE ET NGANGA, 2006) :

- l'évaluation des performances actuelles de la Direction Générale de l'Environnement à promouvoir l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages ;
- la réalisation d'un état des lieux sur les substances contenant des ressources génétiques utilisées dans les différents secteurs au niveau local ou national ;
- l'adaptation de la législation nationale en matière de gestion, d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages ;
- l'organisation, la formation et l'information des détenteurs de savoir qui sont les fournisseurs à mieux gérer leur domaine d'activité ;
- la dynamisation de l'Unité Nationale de Gestion et de Communication (UNGC) de l'Agence de Diffusion de l'Information Environnementale (ADIE) dans son rôle de coordination ;

- l'organisation institutionnelle de l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, en désignant le correspondant national et/ou l'autorité nationale compétente ;
- l'utilisation de tous les supports possibles (audio, visuel, pancarte, panneau publicitaire, presse écrite, dépliant, etc.) pour faire connaître au grand public le contenu et l'intérêt des conventions, accords et engagements que le Congo prend en matière de préservation de l'environnement ;
- l'identification des actions efficaces et vigoureuses dont la mise en œuvre sortira la gestion des ressources génétiques de la clandestinité ;
- la valorisation et la revendication des résultats de la recherche en matière de biodiversité par l'obtention des brevets ;
- la protection et l'entretien des connaissances traditionnelles pour une gestion durable des ressources génétiques.